



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

conformément à l'arrêté préfectoral signé le 21 juillet 2016  
il sera procédé du 5 septembre au 7 octobre 2016 (32 jours) à une enquête publique  
préalable à la délivrance du permis de construire dans le cadre de l'implantation d'une  
centrale photovoltaïque sur l'eau située sur la commune de Piolenc (84)

Ce projet est conduit par la société O'MEGA 1

Des informations peuvent être demandées auprès de  
M. Tristan URTIZBEREA – Tél 06 61 89 94 86 mail : [urtizberea@akuoenergy.com](mailto:urtizberea@akuoenergy.com)

M. Tartanson est désigné commissaire enquêteur titulaire et M. Caillaud est nommé commissaire  
enquêteur suppléant.

Du 5 septembre au 7 octobre 2016 inclus les pièces du dossier, comportant notamment une étude  
d'impact et une évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en  
mairie de Piolenc où le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir  
ses observations aux jours et heures suivants :

- le 5 septembre 2016, de 13h30 à 18h00
- le 13 septembre 2016, de 8h00 à 12h00
- le 21 septembre 2016, de 13h30 à 18h00
- le 29 septembre 2016, de 8h00 à 12h00
- le 7 octobre 2016, de 13h30 à 18h00

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts  
dans les mairies ou les adresser par écrit :

M. le commissaire enquêteur / Enquête publique  
Hôtel de Ville – Rue Jean Moulin – 84420 PIOLENC

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête  
publique auprès : - Services de l'État en Vaucluse - DDT 84 – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur  
seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an :

- mairie de Piolenc, - DDT de Vaucluse (SEEF) et sur le site de Préfecture de Vaucluse  
(<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de Vaucluse statuera sur la demande de permis de  
construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.